



Ganges le 22 mai 2026,

INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2026

Mesdames, Messieurs, Chers parents,

La demi-pension est gérée par un système de cartes magnétiques. Chaque élève demi-pensionnaire de 6ème recevra gratuitement une carte numérotée, **valable durant toute la scolarité au collège (6^{ème} à 3^{ème})**. En cas de perte ou de dégradation, une nouvelle carte sera délivrée et facturée 3,80€, le prix est susceptible d'évoluer au 1^{er} janvier 2027.

Le prix du repas, fixé par le Conseil Départemental de l'Hérault est actuellement de 4.60 €.

Le paiement de la demi-pension s'effectue par trimestre (au mois de Novembre, Janvier et Avril, sous réserve de modifications).

Une facture sera transmise par courriel uniquement à la personne que vous aurez désignée à l'inscription comme payant les frais scolaires. Vous veillerez à indiquer une adresse courriel valide pour la transmission de ce document.

Un élève externe est autorisé à prendre son repas à la cantine, de manière exceptionnelle, grâce à l'achat d'un ticket repas au service gestion (**deux tickets maximum par mois**) au tarif de 4.60 €.

Après avoir pris connaissance de l'emploi du temps de l'enfant, vous indiquerez sur le coupon ci-dessous les jours où il prendra ses repas. Un changement de catégorie de la demi-pension peut intervenir à l'issue du trimestre soit en décembre, mars ou juillet, sur demande écrite uniquement auprès de Madame la Secrétaire Générale.

Un remboursement des repas a lieu automatiquement en cas de sortie ou voyage scolaire, grève entraînant la fermeture de la demi-pension, stage de l'élève, exclusion de l'élève. En revanche, les absences supérieures à 15 jours pour motif médical (sur production d'un certificat médical), une absence ininterrompue pour fête religieuse, doivent être formulées par écrit par les familles pour donner lieu à un remboursement.

CHOIX DU STATUT DEMI PENSIONNAIRE OU EXTERNE POUR LA RENTREE 2026-2027

M Mme.....représentant légal **de l'élève** (nom et prénom) :

En classe de :

prendra son repas les :

LUNDI

MARDI

JEUDI

VENDREDI

ou sera Externe : (prend tous ses repas à la maison)

Ce choix est valable pour le trimestre et pourra être modifié uniquement à l'issue de celui-ci.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du restaurant scolaire, annexé au règlement intérieur de l'établissement.

A Ganges, le

Signature du responsable :

Les externes doivent également rendre ce document, en cochant la case externe